



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL
COMMISSION SENIORS



District de l'Hérault de Football
COMMISSION SENIORS

Réunion du 04/02/2026

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langelfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Le procès-verbal de la réunion du 28/01/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES

Le tirage au sort des ¼ de Finale de Coupe de l'Hérault Vétérans du 06/03/2026 aura lieu le **mercredi 11/02/2026 à 14h** dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

Les tirages au sort des ¼ de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors et Challenge Maurice Martin du 05/04/2026 auront lieu le **jeudi 12/03/2026 à 18h** dans les locaux de ICI HERAULT, 474 Allée Henri II de Montmorency à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister (deux personnes maximum par club, arrivée sur place au plus tard à 17h30).

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

PEROLS ES 1/VENDARGUES PI 1

Du 01/02/2026

Est reportée au 25/02/2026 et inversée

(Accord des clubs)

COUPE DE L'HÉRAULT VÉTÉRANS

CLERMONTAISE 33/FRONTIGNAN AS 34

Du 20/02/2026

Est inversée

(Article 13 du Règlement des Compétitions Officielles Partie IV)

CHALLENGE MAURICE MARTIN

CAZOULS MAR MAU 2/SC LODEVE 1

Du 01/02/2026, reportée par la permanence du District

Est donné à jouer en semaine au plus tard le 04/03/2026, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District

(Arrêté municipal)

D1

CAZOULS MAR MAU 1/M. ARCEAUX 1

Du 01/02/2026 (match J10 du 18/01/2026 reporté), reportée par la permanence du District

Est reportée au 01/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



SUSSARGUES FC 1/ST THIBERY SC 1

Du 18/01/2026

Est reportée au 08/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Rencontres du 18/01 annulées par la permanence)

D3

⚽ Poule A

ASPTT MONTPELLIER 1/VALERGUES AS 1

Du 01/02/2026 (match J10 du 18/01/2026 reporté)

Est reportée au 11/02/2026

(Accord des clubs)

⚽ Poule B

MEZE STADE FC 2/CANET AS 2

Du 25/01/2026 (Journée 11), reportée à l'avance

Est reportée au 08/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

COEUR HERAULT-CAUX 1/MEZE STADE FC 2

Du 22/02/2026 (Journée 14)

Est reportée à une date ultérieure

(Match aller reporté au 22/02/2026)

D4

⚽ Poule C

MIDI LIROU CAP POILH 1/THEZAN ST GENIES 1

Du 01/02/2026 (journée 4 du 09/11/2025, reportée au 21/12/2025, reportée au 01/02/2026)

A été reportée à l'avance au 22/02/2026

(Arrêté municipal)

THEZAN ST GENIES 1/ MIDI LIROU CAP POILH 1

Du 22/02/2026

Est reportée à une date ultérieure

(Match retour)

VÉTÉRANS

⚽ Poule B

ST PARGOIRE FC 32/MEZE STADE FC 33

Du 06/02/2026

Est reportée au 06/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Décès)

INFORMATIONS AUX CLUBS

FRONTIGNAN AS 34/RS GIGEANNAIS 32

54231932 – Vétérans (B) du 16/01/2026



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



La Commission transmet ce jour le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

Suite à la mise hors compétition à titre conservatoire de l'équipe Vétérans de SIRIUS GIRLS POMEROLS, décision prise par le bureau financier lors de sa séance du 17/12/2025 et notifiée au club le 19/12/2025 via notifoot, nous vous informons que la rencontre Vétérans (A) du 06/02/2026 **MAUGUIO CARNON US 33/SIRIUS GIRLS POMEROLS 31** du 06/02/2026 n'aura pas lieu, donnée perdue par pénalité sur le score de trois buts à zéro à l'équipe SIRIUS GIRLS POMEROLS 31, pour en reporter le bénéfice à l'équipe MAUGUIO CARNON US 33.

ABSENCE DE DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SÉCURITÉ

Vu les feuilles de matchs,
Vu les rapports des officiels,

Conformément aux dispositions de l'Article 15 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour absence de désignation du Responsable Sécurité lors des rencontres suivantes :

LUNEL-VIEL US 1 (503252)

54102825 – D4 (A) du 01/02/2026

Amende : 30 €

ROC SOCIAL SETE 1 (541759)

54090622 – D4 (B) du 01/02/2026

Amende : 30 €

RC MTP CEVENNES 2 (564478)

54103087 – D5 (A) du 01/02/2026

Amende : 30 €

ST AUNES GS 1 (522476)

54103090 – D5 (A) du 01/02/2026

Amende : 30 €

ST MATHIEU AS 2 (524557)

54103092 – D5 (A) du 01/02/2026

Amende : 30 €

FORFAITS

ENT.HAUTS CANTONS 33 (523435)

55241389 – Coupe de l'Hérault Vétérans du 30/01/2026

À CLERMONTAISE 33

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe CLERMONTAISE 33 était présente sur le terrain,



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ENT.HAUTS CANTONS 33 avec amende de 56 € (forfait non notifié en Coupe de l'Hérault Vétérans) pour en reporter le bénéfice à l'équipe CLERMONTAISE 33 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

S. POINTE COURTE 2 (515703)

54091149 – D5 (B) du 01/02/2026
À MARAUSSAN AO 2

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe MARAUSSAN AO 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe S. POINTE COURTE 2 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe MARAUSSAN AO 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club POINTE COURTE A.C. SETE (515703).

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu la feuille de match version « papier »,
Vus les rapports des officiels,
Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique au club ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

CLERMONTAISE 2 (503251)

55398481 – Challenge Maurice Martin du 01/02/2026

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Tablette bloquée – code parental demandé)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

ASM34 3

54091150 – D5 (B) du 01/02/2026

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 18/02/2026**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Prochaine réunion le 11/02/2026



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou